



EPAF S'OFFRE AU MARCHÉ DU TOURISME !



Le conseil de surveillance de l'EPAF s'est réuni le 8 juin pour valider le rapport sur l'activité et les comptes 2016.

Rappelons qu'EPAF a monté un projet d'achat d'un Centre de vacances de Vendres (34) pour moitié avec le Ministère de la Justice, avec le montage d'une Société Civile Immobilière (SCI) et par la suite d'une Société par Action Simplifiée (SAS) pour la gestion.

Ce centre a ouvert à l'été 2016 et a suscité beaucoup d'engouement de sorte qu'il a affiché complet. Pourtant, le constat a été fait qu'en dehors de la période estivale, il existe une forte désaffection.

Dans ce cadre, et sans concertation avec les syndicats, EPAF a décidé de proposer l'ouverture de réservations sur un site de vente en ligne pour la basse et moyenne saison. Rien que cela! Voilà que des fonds publics financent aujourd'hui des séjours de vacances strictement privés, drôle de conception du tourisme social ministériel!

L'objectif n'est pas resté caché bien longtemps!

Pourtant, les fonds investis dans ce centre auraient été bien plus utiles ailleurs comme par exemple, réhabiliter les centres de vacances propriété d'EPAF qui en ont bien besoin, ou remettre sur pieds les séjours linguistiques ou mieux, améliorer la prise en charge des frais d'acheminements des colons, autant de revendications portées par FO depuis des années!

ENCORE UNE BELLE OCCASION RATÉE !

Rappelons que seule FO s'était opposée au projet initial tout comme pour l'autonomisation des associations en 2006 !

GESTION DU FONDS DE SOUTIEN POUR LES EMPRUNTS TOXIQUES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

LA DGFIP EMPRUNTÉE !

Le GT du 23 mai s'est « invité » dans le dialogue social du 1er semestre qui, une fois n'est pas coutume, regroupe très majoritairement des thématiques SPL. A croire que notre Directeur Général a eu des remords sur ce pan d'activités qui ne participe pas de son tropisme naturel !

LA DGFIP DONNE ENFIN RAISON A FO !

FO, d'emblée, a tenu à préciser que si les autres GT du 1^{er} semestre 2017 ont de vrais enjeux et de vraies conséquences sur le réseau, les missions et les agents (SAR, caisses sans numéraire, bilan SDCI), par contre, celui-ci ressemble plus à un satisfecit, d'ailleurs discutable, d'un dispositif qui s'impose à nous. Pour mémoire, ce dispositif avait été présenté en Comité Technique Ministériel (CTM) le 26 mai 2015, au cours duquel FO s'était étonnée que le Service à Compétence nationale (SCN) créé à cet effet n'ait pas été adossé et positionné dans l'organigramme de la DGFIP, ce qui aurait été logique

au vu de notre métier de comptable public du secteur local. Il avait pourtant été décidé de rattacher ce SCN à la Direction Générale du Trésor (DGT).

On s'aperçoit, une fois de plus, que les faits ont donné raison à FO puisque l'objet principal de ce GT est de nous présenter le transfert de ce SCN, en provenance de la DGT, vers la DGFIP.

Dans ses propos liminaires, FO a pris acte de ce GT qualifié de «concertation» dans l'agenda social.

NOUS CONCERTER : SUR QUOI ?

On attend encore la réponse...

FO s'est donc posé la question de l'utilité de ce GT, ou plutôt du mode de communication sur ce fonds de soutien : en d'autres termes, ne pouvait-on pas communiquer sur ce sujet par le biais d'une information dans Ulysse ou par le célèbre et bien pensant E-Fip ? L'impact sur le réseau est nul, comme nous l'a confirmé la présidente du GT et chef du service des collectivités locales : c'est en administration centrale que tout se passe. (...)

SANS MOYENS DONNÉS AUX COMPTABLES, PAS DE CONSEIL !

FO n'a pas manqué aussi de relever que ce GT soulève en creux le rôle de conseil du comptable public auprès des décideurs locaux.

Comme sur d'autres métiers, il faut des moyens à même de doter les comptables d'outils et de formations leur permettant de faire mentir l'IGF, qui, en 2015, dans un rapport devenu célèbre, qualifiait de fiction le comptable «porte d'entrée» des ordonnateurs.

FO a toujours réfuté cet argument, car ce sont tous les maillons du réseau qui doivent concourir à répondre efficacement aux besoins des ordonnateurs, et il est malhonnête de laisser croire que le point d'entrée par le seul comptable soit la cause des dysfonctionnements.

DES IDÉES DE GT SPL, FO EN A !

Pour revenir au bien fondé de ce GT, FO a rappelé que des sujets plus urgents et plus sensibles dans le SPL existent et auraient mérité d'être abordés durant ce semestre.

Citons, par exemple, et parmi tant d'autres, :

■ Un GT sur le secteur hospitalier qui ne serait pas superflu, quand on sait que le dernier sur ce thème a eu lieu le 9 février 2012. Les thématiques sont toutes trouvées : 1er bilan des groupements hospitaliers de territoires, la problématique «hébergés», la certification des comptes.

■ Un GT sur la responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP) des comptables principaux du secteur local : comment fait-on, par exemple, pour accompagner, en terme de RPP, un réseau qui se réduit et qui concentre sur moins de têtes plus de risques ? Ce sujet risque de devenir très vite sensible. En réponse, la Présidente a botté en touche sur la RPP (concerne les RH), mais a promis un GT hospitalier au 2^{ème} semestre 2017.

